

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Le 27 juin deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Just de Claix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël O'BATON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 12

Présents : BENNOUR Jamel, DE GREGORIO Gil, GRESSE Aurélie, O'BATON Joël, MARSETTI Sandrine, NOALHAT Frédéric, VIEAU Anthony

Pouvoirs : FEUGIER Christelle donne pouvoir à Jamel BENNOUR, FILET-COCHE Daniel donne pouvoir à NOALHAT Frédéric, GERVY Danielle donne pouvoir à O'BATON Joël, HAUMANI Mylène donne pouvoir à DE GREGORIO Gil, LYONNE Sylvie donne pouvoir à GRESSE Aurélie

Absents : ORIOL Florian

Secrétaire de séance : BENNOUR Jamel

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal du 31 mars 2022.

Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Signature du marché de travaux pour la démolition et construction de l'école maternelle**
- **Décision modificative sur le budget Maison Médicale**
- **Modification du règlement intérieur des services périscolaires : garderie et cantine**
- **Point Saint Marcellin Vercors Isère Communauté**
- **Décisions du maire**
- **Questions diverses**

OBJET : SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation pour le marché de travaux pour la démolition et la construction de l'école maternelle.

Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de la Commission d'Appels d'offres réunie le 27 juin 2022 et l'analyse du maître d'œuvre qui l'a amené à retenir les propositions suivantes :

N° LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	OFFRE
00	DESAMIANTAGE	SAS ROLAND TOMAI	BASE : 12 000 €
01	DEMOLITION - DECONSTRUCTION	VERCORS DEMOLITION ET TP	BASE : 14 600 €
02	GROS ŒUVRES-CHAPES	BATISONE	BASE + TC : 215 728.75 €
03	OSSATURE BOIS- COUVERTURE - ZINGUERIE	ROYANS CHARPENTE	BASE + TC : 309 368.50 €
04	ETANCHEITE	EGGE 26	BASE : 21 622.00 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES - OCCULTATIONS	MENUISERIE PROPONNET	BASE + TC : 131 594.00 €
06	DOUBLAGES – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	E.V.F	BASE + TC : 112 593.50 €
07	CARRELAGES	CHAMBARAND FAIENCE CARRELAGE	BASE : 12 000 €
08	SOLS SOUPLES	ETS CIOLFI	BASE + TC : 16 781.66 €
09	PEINTURES INTERIEURES	Sn S3P	BASE + TC : 23 122.50 €
10	FACADES	MTB	BASE + TC : 23 447.00 €
11	SERRURERIE	Lot déclaré infructueux	
12	CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION	BALME BRUNO	BASE + TC + OPT : 212 476.42 €
13	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	GENIN ET FRERES	BASE + TC + OPT A + OPT B : 62 871.00 €
14	VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Phase de négociation	

Où l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de suivre le choix de la Commission d'Appel d'Offres retenant les entreprises citées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

OBJET : BUDGET MAISON MEDICALE : DECISION MODIFICATIVE N 1

38409 Code INSEE	COMMUNE DE ST JUST DE CLAIX - MAISON MEDICALE Commune	DM 2022
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	Pour 12
Date de convocation :	21/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de O'BATON Joël, Maire.

Objet : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21533 : Réseaux cablés		600.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		600.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	600.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	600.00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par O'BATON Joël, , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES : CANTINE ET GARDERIE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 approuvant le règlement intérieur des services périscolaires : cantine et garderie.

Considérant qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur des services scolaires quant :

- A l'heure d'accueil des enfants le matin
- Aux délais d'annulation des réservations pour le service cantine
- Aux heures d'ouverture de la Mairie
- A l'interdiction de déposer des espèces dans la boîte aux lettres et l'ordre du Trésor Public pour les chèques
- A la fourniture de la collation
- A la responsabilité et assurances

Vu le règlement intérieur des services périscolaires modifié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires modifié tel qu'annexé à la présente délibération
- DIT que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2022/2023

DECISIONS DU MAIRE :

M. le Maire délègue un peu plus à ses adjoints pour avoir le temps de s'occuper des affaires à traiter avec le département et la région notamment sur les problèmes liés à l'évolution de la population du village ainsi que les demandes de subventions des travaux de l'école maternelle.

Travaux en cours concernant l'assainissement collectif du Château des Anges et des habitations autour. Le Maire étudie la demande de M. Oriol qui souhaite rendre privé un chemin communal qui passe à côté de ses terrains.

Les Fées de Claix ont sollicité la mairie pour leur projet de crèche privé, M. le Maire appuie la demande auprès du département pour les aider à bénéficier des aides. Le projet relève de la compétence de la communauté de communes et non du village. Cependant la mairie propose un terrain d'environ 300m² à 80€ le m² et envisage de prendre en charge les frais de bornage...

POINT SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE

Le sujet principal discuté dans les réunions d'inter-commission est le PLUI des demandes sont faites pour agir et protéger les terres agricoles tout en ayant des terrains constructibles supplémentaires. Pour cela notre commune doit accepter un développement modéré de notre zone d'activité.

Autre point, une question se pose sur nos modes de construction qui amène à réfléchir à une entité d'habitat typique de notre région.

Des appart-maisons sur 2 ou 3 niveaux ou des terrains partagés pour optimiser l'espace constructible sont des idées qui pourraient voir le jour prochainement.

L'augmentation du nombre de constructions doit être réduite de 50% d'ici 2035 et de 100% d'ici 2050... Pour construire, il faudra restituer des surfaces équivalentes.

La communauté de communes et le village ne sont pas sur la même longueur d'ondes, la population est vieillissante et décroît de partout sur notre territoire sauf sur notre commune. Il existe « trop » d'infrastructures à St Marcellin et ses alentours alors qu'à St Just nous en manquons cruellement. Les présentations lors des réunions de l'intercommunalité ne sont pas en adéquation avec notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture du courrier envoyé par Jamel Bennour concernant le manque de sécurité au niveau des passages piétons et des feux tricolores. M. le Maire a transféré l'information à la gendarmerie.

L'idée d'installer des caméras sur l'axe principal refait surface...

Accord de principe donné pour l'organisation d'une initiation au copilote de rallye, sujet à rediscuter en présence de la totalité des conseillers.

Accord pour l'organisation d'un marché de Noël par le Sou Des Ecoles le dimanche 27 novembre 2022.

Un souhait du Maire pour le retour d'un comité des fêtes au village ainsi qu'une vogue... les idées sont là mais ça n'avance pas plus.

Un particulier a demandé un entretien pour la création d'un parc de loisir, le Maire et ses adjoints devraient le recevoir pour avoir plus d'informations.

Une borne électrique est installée derrière la mairie et sera bientôt en service, l'entreprise VICAT s'en charge assez rapidement.

M. le Maire demande une assistance des élus pour les cérémonies de mariage du 16 juillet et 17 septembre. Anthony et Danielle pourraient-être de la partie.